



MODEL CLUB DE L'EST D'EBLANGE

« Les Têtes Brûlées »



Internet : <http://mc.eblange.free.fr/index.html>

Club FFAM n°0368

Fiche d'inscription 2013

Date du jour d'inscription : . . / . . / . .
 Nom : Prénom :
 N° : Rue : Ville CP :.....
 Date de naissance : . . / . . / . . Lieu de naissance : N° de département :.....
 Nationalité : Téléphone : E-mail :@.....
 Catégorie pratiquée : Avion Planeur Hélicoptère Non pratiquant
 Brevet de pilote de démonstration : Avion Planeur Hélicoptère Remorqueur
 Fréquences Radio utilisées :

TARIF 2013	FFAM	CLUB	Revue FFAM	Cotisation
Licence Cadet nés en 1999 et après sans revue FFAM	6,50 €	1,50 €		8,00 €
Licence Cadet nés en 1999 et après avec revue FFAM	6,50 €	1,50 €	6,00 €	14,00 €
Licence Junior 1 nés en 1997 et 1998 sans revue FFAM	13,00 €	10,00 €		23,00 €
Licence Junior 1 nés en 1997 et 1998 avec revue FFAM	13,00 €	10,00 €	6,00 €	29,00 €
Licence Junior 2 nés en 1995 et 1996 sans revue FFAM	23,00 €	10,00 €		33,00 €
Licence Junior 2 nés en 1995 et 1996 avec revue FFAM	23,00 €	10,00 €	6,00 €	39,00 €
Licences Adulte nés en 1994 et avant sans revue FFAM	42,00 €	52,00 €		94,00 €
Licence Adulte nés en 1994 et avant avec revue FFAM	42,00 €	52,00 €	6,00 €	100,00 €
Licence encadrement, quel que soit l'âge	13,00€			13,00 €
Membres extérieurs du club		100,00 €		100,00 €
Droit d'entrée au club (ADULTES)		50,00 €		50,00 €

Je soussigné, Mme, Melle, Mr :.....
 déclare avoir pris(e) connaissance des statuts, règlement intérieur du club, des informations concernant les niveaux d'indemnisation de la garantie liée à la licence fédérale et m'engage à m'y conformer, sous peine de sanctions prévues.

J'accepte de transmettre mon adresse mail à la FFAM pour avoir mes codes d'accès pour la licence dématérialisé 2013

Je n'accepte pas de transmettre mon adresse mail à la FFAM, dans ce cas je rajoute 1.50€ au prix de ma cotisation pour avoir ma licence sous forme plastifiée par la poste

Date et signature précédées de la mention " lu et approuvé".

Nota : Transmettre la fiche accompagner du règlement établi à l'ordre du MCE d'inscription au **SECRETAIRE**

Dans le cadre de la loi sur le sport n°84-610 du 16 juillet 1984, il est exigé la fourniture d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives liées à l'aéromodélisme lors de la première délivrance d'une licence FFAM